

**Rencontre de la CWAPE : « Les systèmes énergétiques du futur ?  
Quel marché "électricité et gaz" souhaitons-nous  
collectivement  
mettre en œuvre à l'horizon 2030 ? »**

**Clôture du cycle de Rencontres de l'énergie organisé par la  
CWAPE au cours du 1er semestre 2016**

**9 novembre 2016**

---

**Rencontre 3 – Vision à l'horizon 2030 et pistes en vue de  
l'établissement de la prochaine feuille de route de la CWAPE  
(horizon de 5 ans)**

Mesdames, Messieurs,

Je tiens à saluer votre initiative et à vous féliciter pour le succès de ces rencontres.

Je n'ai pas pu moi-même y assister mais les échos qui me sont revenus via mes collaborateurs ont tous mis en évidence la qualité des échanges et la très large palette de participants.

Cette initiative est particulièrement intéressante, au moment où nous entrons dans une véritable révolution de notre système énergétique et donc dans la nécessaire évolution des marchés du gaz et de l'électricité.

Je ne serai pas long en introduction de cette journée, mais je tenais toutefois à faire état de certaines thématiques actions menées en la matière par le GW et qui concerne directement la CWAPE.

**1. Décret tarifaire**

- Vous le savez, par la DPR, le Gouvernement s'est engagé à établir des lignes directrices pour la fixation des tarifs qui permettent de trouver le juste équilibre essentiel entre une maîtrise de la facture des consommateurs, une rémunération juste pour les opérateurs et une politique d'investissement ambitieuse et pertinente pour les réseaux;
- Vous avez devant vous un Ministre satisfait car le décret tarifaire a été adopté la en commission au Parlement wallon;

- La 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat transfère la compétence tarifaire en matière de distribution aux Régions, ce transfert entraîne de facto le transfert de la compétence d'approbation de la méthodologie tarifaire et des tarifs de la CREG vers la CWaPE;
- Depuis le 1er janvier 2015, une méthodologie transitoire basée sur les dispositions fédérales a permis à la CWaPE d'approuver une méthodologie tarifaire et de nouveaux tarifs;
- Important que le Gouvernement adopte un cadre juridique spécifique pour l'élaboration de la méthodologie tarifaire et des tarifs de gaz et d'électricité par la CWaPE pour la période ultérieure;
- La maîtrise de la facture est l'objectif central des décisions que j'ai prises et doit également être celles des GRD. Les ménages ne comprendraient pas que l'augmentation de leur facture soit essentiellement liée à l'augmentation des tarifs de distribution;
- Ces lignes directrices ont servi de guide pour l'élaboration du décret tarifaire, qui a définitivement été adopté par le Gouvernement wallon ce 22 juillet et maintenant en commission du Parlement. Plus rien ne s'oppose à une adoption définitive pour la fin de cette année afin de permettre à la CWaPE de développer sa nouvelle méthodologie tarifaire qui devrait entrer en vigueur dès 2019, si 2018 n'est plus possible.

## **2. Renouvelable et Marché des certificats verts**

- Dès le début de la législature, j'ai consacré toute mon attention aux objectifs renouvelables et aux certificats verts;
- Mon objectif était double : garantir des objectifs renouvelables ambitieux mais réalistes tout en évitant, via des enveloppes fermées de CV, la création d'une nouvelle bulle;
- Malgré ces mesures, il me reste à gérer un déséquilibre du marché pour un montant culminant selon certaines estimations à 600 millions d'euros;
- Sur ma proposition, le Gouvernement a approuvé une solution qui pourrait permettre de ne pas augmenter la facture des wallons;
- Afin de permettre un rééquilibrage du marché sur la période 2016-2026 en veillant à préserver la facture d'électricité du consommateur, un appel à candidatures va être lancé pour

l' « achat de certificats verts à Elia » sur la période 2017-2021, ces derniers étant remis sur le marché entre 2022 et 2026 (mécanisme de « temporisation »);

- Le financement de l'opération de temporisation est pris en charge par le budget régional au travers d'un « fee » octroyé par le Gouvernementaux aux lauréats ;
- La sortie de la temporisation se fait, soit sur le marché des certificats verts, soit par l'obligation d'achat de certificats verts par le GRTL;
- Des conventions modaliseront, entre la Région et les lauréats, les droits et obligations des parties;
- Le marché sera donc rééquilibré de deux manières : via un lot de mesures diverses (dont la suppression d'exonération de CV pour les TEC et la SNCB qui légalement n'en auraient pas le droit, la suppression de certaines dérives du Keco, ... ), et via un mécanisme de temporisation.

### **3. Intelligence du réseau**

- La transition énergétique avec l'intégration toujours plus importante du renouvelable, de production décentralisée doit également nous faire revoir notre conception des réseaux et de leur gestion;
- Nous allons inmanquablement aller vers des réseaux plus intelligents qui permettront de gérer au mieux et donc à moindre coût l'intégration du renouvelable et la flexibilité des consommations;
- Cette intelligence se réalisera notamment via le déploiement progressif des compteurs communicants chez les particuliers. J'ai commandé une étude à la CWaPE, qui doit nous permettre si nécessaire, d'encadrer ce déploiement des compteurs pour que les nombreuses opportunités qu'ils présentent puissent être au service de la collectivité. Ces compteurs permettront aux consommateurs actifs de jouer avec leur consommation pour réduire leur facture tout en soulageant les réseaux;
- Cela ira également, vers une flexibilité dans la production, où il sera demandé aux installations de production de limiter l'électricité injectée dans le réseau, moyennant des compensations dans un certain nombre de cas;

- Cette transition intelligente doit permettre d'intégrer au mieux toujours plus de renouvelables tout en minimisant son coût sociétal.

#### **4. OSP sociales**

- Il est indispensable que le développement des politiques énergétiques ne laisse pas de côté les populations les plus fragiles ;
- Sur ma proposition, le Gouvernement wallon a adopté en première lecture l'AGW OSP sociales. La mesure phare de ce texte est **l'extension du statut de client protégé à 100.000 nouveaux ménages wallons**, ce qui leur permet notamment de bénéficier du tarif social pour l'énergie.

Cet arrêté ne sera représenté en deuxième lecture qu'une fois l'étude de la CWaPE sur les compteurs à budget finalisée. Soit fin 2016 ou début 2017.

- La CWaPE mène d'ailleurs **une étude intéressante** sur les compteurs à budget. Les premiers résultats de l'étude semblent montrer que le compteur à budget est un bon outil dans la procédure de défaut de paiement, nous attendons maintenant les résultats définitifs avant d'avoir une discussion sur ce système en Gouvernement ;
- Ce projet d'arrêté abroge également la tarification progressive, solidaire et familiale de l'électricité (TPSF) qui doit toujours entrer en vigueur au 1er janvier 2017.

#### **5. Coût électricité pour les industries**

- L'énergie représente un coût important pour les ménages, mais également pour nos entreprises;
- L'étude PWC/CREG montre des problèmes en Belgique sur le prix de l'électricité, mais montre que nous sommes très compétitifs sur le gaz;
- L'étude montre pour la Flandre et la Wallonie un problème de compétitivité pour les entreprises électro-intensives au regard des régions voisines mais également un problème de compétitivité entre la Wallonie et la Flandre pour les profils E1-E2, raccordés au réseau de distribution et de transport local;

- En conclusion, la Wallonie présente un bon profil pour les entreprises non électro-intensives mais un handicap pour les électro-intensives. C'est pourquoi le GW du 20 octobre a décidé de solliciter une évaluation précise de la situation en Wallonie afin de revoir, si il échet, les différents régimes d'exonération (certificats verts et surcharge) en conformité avec la législation européenne sur les aides d'Etat. Dans ce cadre, une définition des entreprises électro-intensives en concurrence internationale sera proposée.

## **6. Projets pilotes et micro-réseaux**

- Ce manque de compétitivité du prix de l'électricité a pour conséquence de voir se développer la volonté de créer des projets pilotes. Je ne suis évidemment pas opposé à la recherche en la matière, le décret tarifaire permet à la CWaPE de soutenir ces projets via des tarifs spécifiques mais cela ne soit pas se faire au détriment de l'intérêt general. Je m'opposerai donc à ces projets si la solidarité du réseau venait à être menacée.

Je tiens une nouvelle fois à saluer l'initiative de la CWaPE et à vous souhaiter un succès pour cette journée de « rencontre » .

**Texte à titre indicatif – seul le prononcé fait foi**